

Vous recevez un procès verbal pour excès de vitesse que vous contestez



Que faire ?

La recrudescence de l'utilisation de fausses plaques d'immatriculation peut vous amener à recevoir un procès verbal pour **excès de vitesse** pour une infraction que vous n'avez pas commise.

Vous habitez à Dax depuis 20 ans et recevez un procès verbal pour un excès de vitesse à Lille alors que vous n'y êtes jamais allé.

Votre **bonne foi** ne suffira pas à convaincre le **juge** que vous n'êtes pas coupable d'avoir commis cet excès de vitesse.

Vous devez demander le **cliché du radar** qui démontre l'infraction.

Si vous n'êtes jamais allé à Lille, ni vous, ni votre [voiture](#) n'apparaîtront sur la photo.

Pour recevoir la photo, écrivez à :

À CACIR (Centre Automatisé des
Constations des Infractions
Routières)
À CS 4101
À 35911 Rennes Cedex 9

À À À À

Rédigez votre demande sur papier libre en précisant vos coordonnées et les références du procès verbal pour excès de vitesse.

Il vous sera aisé ensuite de démontrer au juge que vous n'êtes pas le **responsable** de l'infraction reprochée et que votre **contestation est fondée**.

Eric Houquet, 05/04/2008